



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, LE 27 NOV. 2019

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE LA GESTION RESSOURCES HUMAINES
DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
BUREAU DES PERSONNELS DE CATEGORIES A, B ET C (SRH2B)
IMMEUBLE ATRIUM
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par : Davy Tribut et Sylvie Guigni
Téléphone : 01 53 44 28 66 / 01 53 44 28 89
Mél. : davy.tribut@finances.gouv.fr / sylvie.guigni@finances.gouv.fr

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : organisation, au titre de l'année 2019, d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines.

Le service des ressources humaines du Secrétariat général des ministères économiques et financiers organise les jeudi 4 et vendredi 5 avril 2019 un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines, au titre de l'année 2019.

I - CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

(appréciées au 1^{er} janvier 2019)

- être fonctionnaire titulaire de catégorie B relevant du ministère de l'économie et des finances ;
- justifier d'au moins huit années de services effectifs dans un corps de catégorie B ayant vocation à exercer des fonctions techniques.

II - NATURE DES EPREUVES

Arrêté du 30 juin 2006 modifié.

L'examen professionnel comprend deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Épreuves écrites d'admissibilité :

1. Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier composé de documents en rapport avec les activités exercées par les ingénieurs de l'industrie et des mines (durée 4 heures - coefficient 4).

2. Etude de cas se rapportant à un sujet portant sur l'une des disciplines suivantes, choisie par les candidats lors de leur inscription (durée 4 heures - coefficient 4) :
 - a) Véhicules ;
 - b) Equipements sous pression, canalisations de transport et de distribution, utilisation domestique du gaz ;
 - c) Métrologie ;
 - d) Développement économique ;
 - e) Environnement et sécurité industriels ;
 - f) Sol/sous-sol ;
 - g) Energie ;
 - h) Nucléaire et radioprotection.

Épreuve orale d'admission :

Entretien avec le jury (durée 40 minutes - coefficient 5)

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury portant notamment sur l'expérience professionnelle des candidats et sur leur connaissance générale des activités, de l'organisation et du fonctionnement des services. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé des candidats sur leur expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par les candidats en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Cet entretien comporte également un échange libre permettant d'apprécier les connaissances générales, les motivations et l'aptitude des candidats à exercer les fonctions d'ingénieur de l'industrie et des mines.

En vue de l'épreuve orale d'admission, les candidats établissent un dossier de RAEP qu'ils remettent au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Le dossier de RAEP est disponible sur le site internet du ministère chargé de l'organisation de l'examen professionnel. Il est transmis au jury par le service gestionnaire de l'examen professionnel après l'établissement de la liste d'admissibilité.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de RAEP n'est pas noté.

Le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats autorisés à subir l'épreuve orale d'admission.

Nul ne peut être admis à subir cette épreuve s'il a obtenu, après application des coefficients, un total de points inférieur à 80.

Toute note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission est éliminatoire.

III - DATES ET LIEUX DES EPREUVES

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les **jeudi 4 et vendredi 5 avril 2019** en région parisienne.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à **compter du lundi 19 juin 2019** à Paris.

IV - NOMBRE DE POSTES OFFERTS

Le nombre de postes offerts à cet examen professionnel sera fixé ultérieurement.

V - INSCRIPTIONS

La date de début de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **mardi 11 décembre 2018**.

La date de fin de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **vendredi 18 janvier 2019 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Les candidats peuvent s'inscrire :

▪ **soit par voie de téléprocédure**

sur Internet par le portail des ministères : www.economie.gouv.fr/recrutement - « Recrutement par concours » - « Vous êtes... agent de la Fonction publique » - Lien « Concours et examens professionnels réservés » - Inscription - « Catégorie A » - Secrétariat général - « Inscription aux concours du Secrétariat général » - « Accéder à la téléprocédure ».

La procédure comprend une phase unique d'inscription. Les candidats enregistrent leur inscription dans l'application en renseignant l'ensemble des rubriques. L'application leur attribue un numéro d'enregistrement et un code confidentiel. Ce numéro d'enregistrement et ce code confidentiel s'affichent à l'écran.

Un accusé de réception de leur inscription est également adressé aux candidats par messagerie.

A l'aide de ces identifiants, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur dossier jusqu'à la date limite de clôture des inscriptions.

▪ **soit par dossier papier**

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès du Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau des personnels de catégories A, B et C (SRH2B) - Secteur « Organisation des concours » - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (de 9 heures à 18 heures).

Les dossiers d'inscription doivent impérativement être établis sur le formulaire délivré à cet effet par le secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Le fait de ne pas respecter les formalités et délais d'inscription entraîne l'élimination des candidats.

VI - DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

Un modèle de dossier de RAEP est disponible en ligne :

sur Internet par le portail des ministères : www.economie.gouv.fr/recrutement - « Recrutement par concours » « Vous êtes... agent de la Fonction publique » - lien « Concours et examens professionnels réservés » - Aide à la préparation - « Catégorie A » - Secrétariat général - « Examen professionnel d'ingénieur de l'industrie et des mines ».

Seuls les candidats reconnus admissibles à l'issue des épreuves écrites doivent remettre ce dossier.

Les dossiers de RAEP doivent obligatoirement être établis sur la base du formulaire disponible en ligne et être remis, remplis sous forme dactylographiée, signés et visés par l'autorité hiérarchique, **en sept exemplaires (1 original + 6 copies)**.

La date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt du dossier de RAEP au secteur des « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **vendredi 31 mai 2019 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

VII - SERVICE AUQUEL DOIVENT S'ADRESSER LES CANDIDATS

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau des personnels de catégories A, B et C (SRH2B) - Secteur « Organisation des concours » - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS CEDEX 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (de 9 heures à 18 heures) - Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

L'Administrateur civil,
Chef du bureau SRH2B,



Guillaume AUJALEU